

N° 02/2016**EXTENSION DE L'UAPE « DRÔLE DE FRIMOUSSE » À TOLOCHENAZ
OUVERTURE DE 12 PLACES SUPPLÉMENTAIRES À MIDI DÈS AOÛT 2016**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Conformément à la décision du Conseil Intercommunal lors de sa séance du 4 octobre 2012, le Comité de direction vous informe de l'utilisation de la délégation de compétences concernant la création de places d'accueil parascolaire.

2 ARGUMENTAIRE

Suite à l'ouverture en août 2015 de l'UAPE « Drôle de Frimousse », cette dernière rencontre un grand succès pour les places d'accueil à Tolochenaz, raison pour laquelle la structure n'arrive pas à répondre à la demande de places pour l'accueil à midi.

La commune de Tolochenaz a la possibilité de mettre rapidement à disposition une salle de classe actuellement inoccupée et aménageable en accueil de midi complémentaire.

Cette solution permettra également de favoriser tant l'accueil du matin que l'accueil de l'après-midi, sachant que les demandes sont souvent combinées matin et accueil de midi ou accueil de midi et après-midi.

Il est à relever que le montant à charge des communes pour l'année 2016 (août à décembre) est de l'ordre de CHF 12'600.-), puisqu'il s'agit uniquement de l'accueil de midi en fonction des demandes, soit au maximum 4 jours par semaine.

Ce montant sera pris en charge principalement par les communes de Tolochenaz et de Lully dont les enfants fréquentent l'UAPE.

Le CODIR a donc approuvé une extension de 12 places dès août 2016 de l'UAPE « Drôle de Frimousse », conformément à la compétence accordée par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 4 octobre 2012 :

« d'accorder la compétence au CODIR d'accepter des augmentations du nombre de places, hors budget et hors préavis de l'ordre de 10% du nombre de places d'accueil collectif parascolaires du Réseau AJEMA par année civile »

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par le CODIR dans sa séance du 25 août 2016.

la vice-présidente

le directeur



M. Cottier

D. Vouillamoz

Communication présentée au Conseil intercommunal en séance du
22 septembre 2016.